

Convocation envoyée le	22.06.23
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	16
Nombre de votants	23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20230628-CM2023-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

Publication : 05/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaients présents :

Mesdames GARRIGUE, BARONI, AVRY, HUBERT, PIERROT, ROBÉ, BOUCHERY, NERISSON et LAURE.
Messieurs DUMENIL, PINAULT, THIRY, DUPONT, FULNEAU, MALBRANT et DAUBIGIE.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre RIOT à Madame Martine BOUCHERY ; Monsieur Laurent LELIEVRE à Madame Ariane BARONI ; Monsieur Richard MARTIN à Madame Sylvie AVRY ; Madame DUPETY à Monsieur PINAULT ; Monsieur Antoine ORSONI à Monsieur DUMENIL ; Monsieur PRIETO à Monsieur MALBRANT et Madame Christine ANGEVIN à Monsieur Eric DAUBIGIE

Le quorum étant atteint, Monsieur Valentin DUPONT est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Demande de fonds d'animation locale auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire pour la visite de l'Assemblée Nationale par les élus du Conseil Municipal des Jeunes

Les élus départementaux bénéficient d'une enveloppe budgétaire : « le Fonds d'animation locale », destiné à être redistribué aux communes et associations de leur canton respectif.

Cette enveloppe permet ainsi aux Elus de participer à des projets portés par les habitants ou d'apporter leur contribution à la vie collective.

Dans le cadre d'un projet à l'initiative d'une collectivité, le Conseil Municipal est invité à prendre une délibération.

Monsieur FULNEAU explique que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a été invité à une visite de l'Assemblée Nationale le 7 juin 2023 à Paris. Afin de réduire les coûts de transport, le CMJ s'est associé avec le collège Ste Clotilde d'Amboise pour mutualiser le transport en car. Par ailleurs des frais de collation et déjeuner sont également inclus dans la dépense.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses :

Déplacement en car	467. 10€ HT	519. 00€ TTC
Repas et collation :	380. 00€ HT	400. 00€ TTC
Soit un coût total de	847. 10€ HT	919. 00€ TTC

Recettes :

FAL	515. 83€ HT	619. 00€ TTC
Autofinancement	250. 00€ HT	300. 00€ TTC

Vu le rapport présenté par Monsieur Dimitri FULNEAU, Adjoint au Maire en charge des finances,

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire, le « fonds d'animation locale » pour un montant de 515.83€ HT pour le financement de la visite de l'Assemblée Nationale par le Conseil Municipal des Jeunes,
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce dossier.

Pour extrait conforme, le 29 juin 2023
Le Maire,

Emmanuel DUMENIL



Le Secrétaire de Séance,

Valentin DUPONT

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légimité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans